

**Bien-être des collectivités des Premières nations du Canada :
indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001**

par

Mindy McHardy
et
Erin O'Sullivan

Direction de la recherche stratégique et de l'analyse
Affaires indiennes et du Nord Canada

Octobre, 2004

Les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux des auteurs et n'engagent nullement Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Bien que la recherche et l'analyse soient fondées sur des données de Statistique Canada, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la position de l'organisme.

Publié avec l'autorisation du
ministre d'Affaires indiennes
et du Nord Canada,
Ottawa, 2004

www.ainc-inac.gc.ca

1-800-567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

QS-7067-000-FF-A1

Catalogue: R2-344/2001F

ISBN /ISSN: 0-662-77734-4

© Ministre de Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in
English under the title : **First Nations Community Well-Being in Canada:
The Community Well-Being Index (CWB), 2001**

Table des matières	Page
Table des matières	i
Liste des figures	iii
Liste de tableau	iii
Liste de carte	iii
1. Introduction	1
2. Plan de recherche	1
2.1 Ensemble de données	1
3. Mesure du bien-être socio-économique : indice du bien-être des collectivités (IBC)	4
3.1 Structure générale	4
3.2 Composantes	5
3.2.1 Instruction	5
3.2.2 Population active	6
3.2.3. Revenu	6
3.2.4. Logement	7
3.3 IBC	8
4. Limites du modèle de l'IBC	8
5. Résultats	9
6. Autres analyses	14
6.1 Analyse du bien-être des bandes et des conseils tribaux	14
6.2 Analyses régionales	14
6.3 Isolement	17
7. Conclusion	18
Bibliographie	20

Annexe 1	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en 2001	22
Annexe 2	Collectivités de moins de 65 habitants, 2001	24

Liste des figures

	Page
Figure 1 Indice du bien-être des collectivités (IBC) : comparaison de la répartition des collectivités des Premières nations et de celles des autres collectivités canadiennes, Canada, 2001	10
Figure 2 Valeurs moyennes de l'IBC des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes, Canada, 2001	11
Figure 3 Valeurs moyennes de l'IBC des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes selon la région, 2001	15
Figure 4 Répartition des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes selon leur IBC, Alberta, 2001	16
Figure 5 Répartition des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes selon leur IBC, Nord canadien, 2001	16
Figure 6 Valeurs moyennes de l'IBC selon l'isolement, 2001	18

Liste de tableau

Tableau 1 Nombre de collectivités selon le genre et la région, 2001	14
--	----

Liste de carte

Carte 1 L'indice du bien-être des collectivités (IBC) : bien-être des Premières nations par rapport à la moyenne pour les Premières nations	13
--	----

1. Introduction

Les conditions socio-économiques médiocres dans lesquelles vivent les collectivités des Premières nations du Canada ont attiré plus d'attention au cours des dernières années. Les résultats d'études récentes confirment la précarité alarmante des conditions de vie dans les réserves. Jusqu'ici, les chercheurs ne disposaient toutefois pas de suffisamment de données pour analyser les disparités entre le bien-être des Canadiens autochtones et non autochtones, ou les vastes différences qui existent entre les collectivités des Premières nations. Le projet actuel vise à franchir les limites méthodologiques des études antérieures et à produire un outil de recherche pouvant servir à évaluer de façon détaillée et systématique les conditions de vie des Premières nations du Canada.

Lors d'études antérieures, nous avons utilisé les données du recensement de 1996 pour mesurer le bien-être socio-économique des Premières nations du Canada et d'autres collectivités canadiennes. L'outil de mesure employé, désigné ici sous le nom d'indice du bien-être des collectivités (IBC), développe les concepts appliqués par Robin Armstrong dans son ouvrage sur le bien-être socio-économique des collectivités des Premières nations et les intègre à la méthodologie employée pour déterminer l'indicateur du développement humain, de notoriété internationale (IDH). La publication récente des données du recensement de 2001 nous a amenés à appliquer de nouveau notre méthodologie à cet ensemble plus récent de données.

L'IBC a quatre fonctions principales. Premièrement, il permet de repérer les collectivités prospères des Premières nations qui pourraient servir de modèles et de déterminer les meilleures pratiques pour les collectivités moins développées. Deuxièmement, il met en évidence les collectivités exigeant une attention immédiate en raison de la gravité de leur situation socio-économique. Troisièmement, il peut être utilisé dans le cadre d'une multitude d'autres projets de recherche pour évaluer rapidement et à moindre coût les déterminants et les corrélats du bien-être chez les collectivités des Premières nations. Enfin, l'indice nous permet d'examiner le bien-être des collectivités des Premières nations par rapport à celui d'autres collectivités du Canada.

2. Plan de recherche

2.1 Ensemble de données

La présente étude a pu être réalisée aux termes d'un protocole d'entente conclu avec Statistique Canada, qui nous a permis d'avoir accès aux micro-données du recensement et de mieux cerner la question du bien-être des collectivités des Premières nations du Canada.

Notre étude examine les subdivisions de recensement (SDR) à partir des données du recensement de la population de 2001^{1,2}. Le terme « subdivision de recensement » (SDR) désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents municipaux (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés) (Statistique Canada, 1999:195-6). La SDR, unité d'analyse de base de notre rapport, est aussi désignée par le terme « collectivité ».

L'utilisation des micro-données du recensement recueillies auprès de l'échantillon de 20% a permis de calculer les valeurs de l'IBC pour l'ensemble des collectivités canadiennes tout en respectant les règles standards en matière de suppression établies pour le recensement. Ce point est particulièrement pertinent lorsque l'on procède à l'analyse des collectivités des Premières nations, car comme bon nombre de celles-ci sont petites, elles sont visées par les règles de suppression s'appliquant aux petites régions³ ou aux statistiques du revenu⁴.

Il importe aussi de souligner que les données sur les réserves et les établissements dont le dénombrement est incomplet ne sont pas disponibles et qu'en conséquence, ces réserves et établissements sont exclus de notre analyse des données sur les collectivités des Premières nations. En 2001, 30 réserves et établissements indiens n'ont pas pu être dénombrés au complet dans le cadre du recensement. Selon les estimations, entre 30 000 et 35 000 personnes, vraisemblablement des Indiens inscrits pour la plupart, vivent dans ces collectivités, ce qui donne lieu à une sous-représentation de la population indienne inscrite. Le dénombrement incomplet et la sous-représentation sont essentiellement les causes de l'écart entre les données du recensement sur le nombre de personnes inscrites aux termes de la *Loi sur les Indiens* (environ 558 000) et les données du Registre des Indiens, qui est tenu par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (à peu près 681 000). (Statistique Canada, 2003b). L'annexe 1 présente la liste de ces 30 collectivités.

¹ « Les données du recensement du Canada de 2001 sont soit des données intégrales (c'est-à-dire recueillies auprès de l'ensemble des ménages), soit des données-échantillon (c'est-à-dire recueillies auprès d'un échantillon aléatoire comprenant un ménage sur cinq) que l'on a pondérées pour obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données ont été recueillies auprès d'un échantillon de 20 % et pondérées pour compenser pour l'échantillonnage ... On notera que, dans les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population. » (Statistique Canada, 2003a : 333)

² Les renseignements manquants des questionnaires individuels sont attribués durant l'étape du dépouillement des données du recensement. Chaque valeur manquante est remplacée par la valeur correspondante d'un questionnaire « comparable ».

³ La règle de suppression relative aux petites régions s'applique aux SDR de moins de 40 habitants.

⁴ La règle de suppression relative aux statistiques du revenu s'applique aux SDR de moins de 250 habitants et de moins de 40 ménages.

L'étude répartit les SDR selon qu'il s'agit de collectivités des Premières nations ou d'autres collectivités canadiennes à partir de la hiérarchie géographique établie par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). La liste des collectivités d'AINC comprend la liste légale des réserves indiennes et des établissements indiens ainsi qu'une sélection d'autres types de SDR de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et est identique à la liste utilisée par AINC pour rendre compte des chiffres de population dans les réserves à partir des données du recensement.

Plus précisément, la liste légale des collectivités des Premières nations d'AINC comprend quatre grands types de SDR : les Indian Government Districts ou IGD (districts sous administration indienne)⁵, les réserves (R), les Indian Settlement ou S-E (établissements indiens), les terres réservées (TR)⁶, les terres des Nisga'a (NL), les villages nisga'a (NVL) et les terres des Teslin (TL).

Par définition, la liste complète des collectivités des Premières nations d'AINC comprend :

- les terres réservées en vertu de la Loi sur les Indiens;
- les terres mises de côté à l'usage et au profit des peuples autochtones;
- les terres où les activités qui se déroulent sont financées ou gérées par AINC;
- les terres inscrites dans le Registre des terres indiennes, qui est tenu par les Services fonciers et fiduciaires d'AINC.

Cette définition élargie d'une collectivité de Première nation inclut une sélection des types de SDR suivants : les Chartered Community ou CC (collectivités à charte), les hamlet ou HAM (hameaux), les Northern Hamlet ou NH (hameaux nordiques), les Northern Village ou NV (villages nordiques), les Settlement ou SET (établissements), les Town ou T (villes) et les Village ou VL (villages).

⁵ Par exemple, les Sechelts en Colombie-Britannique.

⁶ Par exemple, les collectivités des Cris de la Baie de James et des Naskapi dans le Nord du Québec.

Notre ensemble initial de données⁷ portait sur 5 096 SDR, et un IBC a été calculé pour chacune d'elles. Il a cependant été décidé que les indices des collectivités de moins de 65 habitants⁸ ne seraient pas pris en compte, étant donné que la petite taille de ces collectivités affectait la validité des calculs servant à déterminer la valeur de l'indice global. L'annexe 2 contient une liste de ces 411 collectivités. Notre analyse porte sur 4 685 collectivités : 541 d'entre elles sont des collectivités des Premières nations et 4 144 sont d'autres collectivités du Canada.

3. Mesure du bien-être socio-économique : indice du bien-être des collectivités (IBC)

3.1 Structure générale

L'IBC intègre les indicateurs utilisés par Robin Armstrong à la philosophie et à la méthodologie de mise à l'échelle à la base de l'IDH. Armstrong a effectué le classement à partir de quatre indicateurs des collectivités : l'instruction, le revenu, la population active et le logement. Il a eu recours à l'analyse typologique pour répartir les collectivités des Premières nations selon trois niveaux de bien-être relatif.

L'intégration des principes propres à l'IDH permet d'améliorer notre méthodologie de plusieurs façons. Premièrement, l'indice obtenu est une variable continue qui se prête beaucoup plus facilement à des analyses statistiques complexes que le modèle par catégories d'Armstrong. Deuxièmement, l'analyse typologique est considérée comme une méthode « boîte noire ». L'importance ou le poids relatif attribué à chacune des composantes de l'indice n'est pas connu. La méthodologie utilisée pour le calcul de l'IDH, qui sera décrite en détail plus loin, combine les indicateurs de façon plus transparente et nous permet d'avoir prise sur les poids relatifs des composantes de l'indice. Le troisième avantage est étroitement lié au deuxième. Contrairement à de nombreuses méthodes traditionnelles de mesure du bien-être, la méthode de l'IDH repose sur la notion que les caractéristiques des collectivités, par exemple l'instruction, ont une valeur fondamentale plus grande que leur rapport avec la situation matérielle. Cette approche semble parfaitement appropriée pour une étude sur les Autochtones, compte tenu des critiques sévères dont ont fait l'objet des études antérieures qui étaient généralement axées sur le développement économique au détriment du bien-être social et psychologique.

⁷ Cet ensemble de données ne tient pas compte des SDR dont les données recueillies présentent des problèmes d'ordre qualitatif, selon Statistique Canada.

⁸ Ce seuil démographique a été établi par Robin Armstrong (2001). Nous l'avons adopté parce que les autres dénominateurs étaient suffisamment importants pour produire des taux fiables, et très peu de collectivités pour lesquelles des taux fiables pourraient être établis ont été exclues.

Comme la méthodologie de l'IDH permet d'attribuer des poids égaux à chacun des composants de l'indice, la valeur du revenu n'a pas une incidence exagérée sur la valeur de l'indice d'une collectivité.

3.2 Composantes

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'IBC se compose des quatre mêmes indicateurs utilisés par Armstrong pour évaluer le bien-être des collectivités des Premières nations : l'instruction, la population active, le revenu et le logement. À l'exception du revenu, qui conserve sa définition de revenu par habitant d'une collectivité, nous avons remplacé les indicateurs unidimensionnels d'Armstrong par des indicateurs multidimensionnels. Chacun d'eux est décrit en détail ci-après :

3.2.1 Instruction

Dans l'échelle de l'IBC, l'instruction comporte deux sous-composantes :

- ! **Alphabétisme fonctionnel** – La proportion de la population de 15 ans et plus ayant fait au moins une 9^e année d'études peut être interprétée comme une variable de substitution de l'alphabétisme fonctionnel. Conformément à la méthodologie de l'IDH, on attribue à cette sous-composante de l'indicateur de l'instruction un poids de 2/3 (Beavon, Cooke et McHardy, 2004). Le poids disproportionné attribué à cette sous-composante tient au fait qu'il joue un rôle clé dans la poursuite des activités économiques courantes et dans la gestion efficace des activités quotidiennes, et qu'il permet de profiter de la profusion de publications divertissantes et enrichissantes que l'on trouve au pays.
- ! **Études secondaires ou plus** – La proportion de la population d'une collectivité qui a obtenu au moins un diplôme d'études secondaires peut influencer de diverses façons sur la qualité de vie de cette collectivité. Outre le fait que la capacité de gain augmente avec le niveau de scolarité (Howe, 2002; Maxim et collaborateurs), l'instruction comporte d'autres avantages. Là encore, le plus important a trait à l'IDH qui définit le développement comme étant un « processus qui accroît les choix » (PNUD, 1990: p. 10). Un niveau de scolarité élevé élargit la gamme des possibilités d'emploi, ce qui augmente la probabilité qu'une personne trouvera un travail gratifiant tant sur le plan financier qu'émotionnel. Cette variable ne s'applique qu'aux membres de la collectivité qui ont vingt ans ou plus. Ce seuil leur donne suffisamment de temps pour terminer leurs études secondaires.

Fait important, de nombreuses recherches ont établi un lien entre l'instruction et la santé : plus la scolarité est élevée, meilleures sont les perspectives de bonne santé (Case, 2001; Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé

de la population, 1999).

3.2.2 Population active : cet indicateur comprend aussi deux sous-composantes :

- **Activité** – Population active totale pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement exprimée en pourcentage de la population de 20 ans et plus, plutôt que 15 ans et plus qui constitue la norme pour Statistique Canada. Ce seuil est nécessaire pour assurer que la collectivité ne sera pas trop pénalisée si elle compte un nombre disproportionné de jeunes qui fréquentent encore un établissement d'enseignement. Nous avons choisi de transformer cette variable de façon à refléter le taux d'activité théoriquement « idéal ». Il n'y a pas d'unanimité sur ce qui constitue un taux d'activité « idéal ». Les causes de l'inactivité, par exemple les congés de maternité ou de paternité, le travail non rémunéré et le vieillissement, sont associées à des valeurs précises. En conséquence, il est difficile de les utiliser pour déterminer un segment précis de la collectivité dont l'inactivité pourrait être considérée comme étant anodine ou même profitable. Pour éviter toute controverse, nous avons opté pour une révision très conservatrice. Plutôt que d'adapter nos données en fonction d'un « taux d'activité théoriquement idéal », nous les avons modifiées en fonction de l'échelle typique des valeurs observée dans l'ensemble de données. Nous avons fixé la « limite supérieure » du taux d'activité à 0,8895. Ce nombre correspond à deux écarts-types au-dessus du taux d'activité moyen en 2001. Ainsi, la valeur de notre indice ne sera pas « plus élevée » dans le cas des quelques collectivités où le taux d'activité est extrêmement élevé.
- **Population active occupée** – La population active occupée exprimée en pourcentage de la population active totale de quinze ans et plus. La proportion des personnes occupées au sein de la population active d'une collectivité montre dans quelle mesure les personnes actives ont réussi à se trouver un emploi.

3.2.3. Revenu

Le revenu total indique la capacité qu'a une personne d'acheter les nécessités de la vie, les articles de confort et les produits de consommation courante qui contribuent globalement à améliorer la qualité de vie.

Conformément à la méthodologie employée par Beavon et collaborateurs (à paraître), nous avons inclus tous les membres de la collectivité dans le calcul du revenu par habitant. Ces auteurs font remarquer que la méthode habituelle, plus exclusive, qui est utilisée pour calculer le revenu moyen soulève des difficultés lorsqu'elle sert à étudier les collectivités des Premières nations :

La population autochtone du Canada est plus jeune que la population canadienne en général et compte une plus forte proportion de personnes de moins de 15 ans (MAINC, 1997). Ces facteurs, tout comme le fait qu'un pourcentage plus élevé des Canadiens autochtones ne déclarent aucun revenu, signifient que si le revenu moyen fourni par les données [standards publiées] du recensement était utilisé, il y aurait sous-estimation de l'écart réel entre le revenu des Autochtones et des autres Canadiens, en supposant que les enfants et que les personnes sans revenu sont probablement à la charge d'autres membres de la population.

Il est essentiel de tenir compte de cette dépendance dans une analyse du bien-être.

Toujours en accord avec la méthodologie de Beavon et collaborateurs (à paraître), nous avons fait appel à la fonction logarithmique pour représenter « l'utilité marginale décroissante du revenu ». Selon ce principe, les personnes qui se situent dans les tranches de revenu inférieures profiteront davantage d'un revenu additionnel que celles des tranches de revenu supérieures.

La fonction logarithmique appliquée au revenu est définie par l'équation suivante :

$$\frac{\text{Log (revenu par habitant)} - \text{Log (revenu minimum théorique par habitant \{2 000\})}}{\text{Log (revenu maximum théorique par habitant \{40 000\})} - \text{Log (revenu minimum théorique par habitant \{2 000\})}}$$

Les revenus théoriques minimum et maximum ont été calculés à partir de la gamme réelle du revenu par habitant pour l'ensemble des SDR canadiennes. Il convient de signaler que quelques valeurs aberrantes, qui faussaient la distribution, ont été réduites à 40 000 \$ ou augmentées à 2 000 \$.

3.2.4. Logement

En plus de révéler un manque de ressources au sein de la collectivité, les conditions de logement médiocres influent aussi directement sur la qualité de vie de la population de la collectivité. Plus particulièrement, certains chercheurs laissent entendre que le fait de vivre dans un logement surpeuplé a une incidence défavorable sur la santé, bien que la nature exacte et l'étroitesse du lien entre la santé et le surpeuplement ne soient pas encore bien comprises (Gray, 2001).

- **Quantité de logements** – Le surpeuplement est un aspect important qui doit être pris en compte lors de l'évaluation des conditions de logement. Un logement surpeuplé peut être défini comme un logement comptant plus d'une personne par pièce d'habitation (MAINC, 1995). La quantité de logements correspond donc, dans l'échelle de l'IBC, à la proportion de la population dont le lieu de résidence ne compte pas plus d'une personne par pièce d'habitation.
- **Qualité des logements** – La qualité des logements doit aussi être considérée. Dans l'échelle de l'IBC, cette variable est représentée par la proportion de la population vivant dans des habitations qui ne nécessitent pas de réparations majeures.

Étant donné que les conditions de logement peuvent être luxueuses ou déplorables, quel que soit l'âge des résidents, cette variable ne comporte aucun seuil d'âge.

3.3 IBC

La valeur de l'IBC d'une collectivité est calculée au moyen de l'équation suivante :

$$IBEC = \frac{\text{Revenu} + \left[\left(\frac{2}{3} \right) \text{Alphabétisme} + \left(\frac{1}{3} \right) \text{HSP} \right] + \left(\frac{HQual + HQuant}{2} \right) + \left(\frac{LFP + \text{Emploi}}{2} \right)}{4}$$

Où :

HSP = études secondaires ou plus

HQual = qualité des logements

HQuant = quantité de logements

LFP = activité.

En gros, les valeurs des composantes de l'échelle (pondérées ou modifiées au besoin) sont combinées. La somme obtenue est divisée par le nombre total d'éléments de l'échelle pour obtenir la valeur de l'indice du bien-être des collectivités.

4. Limites du modèle de l'IBC

Bien que nous ayons adopté les principes à la base de l'IDH pour tenter de mesurer les aspects non monétaires du bien-être, nous sommes conscients que l'IBC demeure essentiellement axé sur la notion traditionnelle de la situation socio-économique, ce qui pose toujours un problème, car des facteurs tels que la santé physique et psychologique revêtent une égale importance. Bon nombre des analystes soutiendraient toutefois que ce problème est encore plus grand lorsque

les collectivités des Premières nations sont considérées. Par exemple, certains sont d'avis que la culture autochtone insiste moins sur l'accumulation de biens matériels, et que le fait de déterminer, à partir d'indicateurs économiques modernes, si la situation des collectivités des Premières nations est « bonne » ou « mauvaise » évoque une idée d'assimilation. D'autres encore affirment que les programmes axés sur le développement économique des collectivités des Premières nations ont souvent des effets sociaux défavorables que les seules analyses économiques ne parviennent pas à mettre à jour.

En plus de donner une importance excessive à l'aspect économique, des indicateurs tels que le revenu et l'activité ne rendent pas pleinement compte de la situation économique des Autochtones. Bon nombre des collectivités des Premières nations consacrent encore beaucoup de temps à la poursuite d'activités économiques traditionnelles qui, bien qu'elles contribuent à leur bien-être matériel, ne génèrent pas de gains monétaires ni ne constituent un emploi rémunéré.

Comme la portée du recensement est limitée, ces questions ne peuvent être examinées pour le moment. En conséquence, il importe de souligner que l'IBC doit être considéré comme une première étape, comme un moyen servant à repérer les sources possibles des meilleures pratiques et les collectivités défavorées, comme un outil pour déterminer les corrélats du bien-être, et, combiné à d'autres sources de données qualitatives et quantitatives, comme une méthode d'examen des critiques mêmes qui remettent sa validité en question. Par exemple, les données sur les activités traditionnelles recueillies dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 pourraient être examinées.

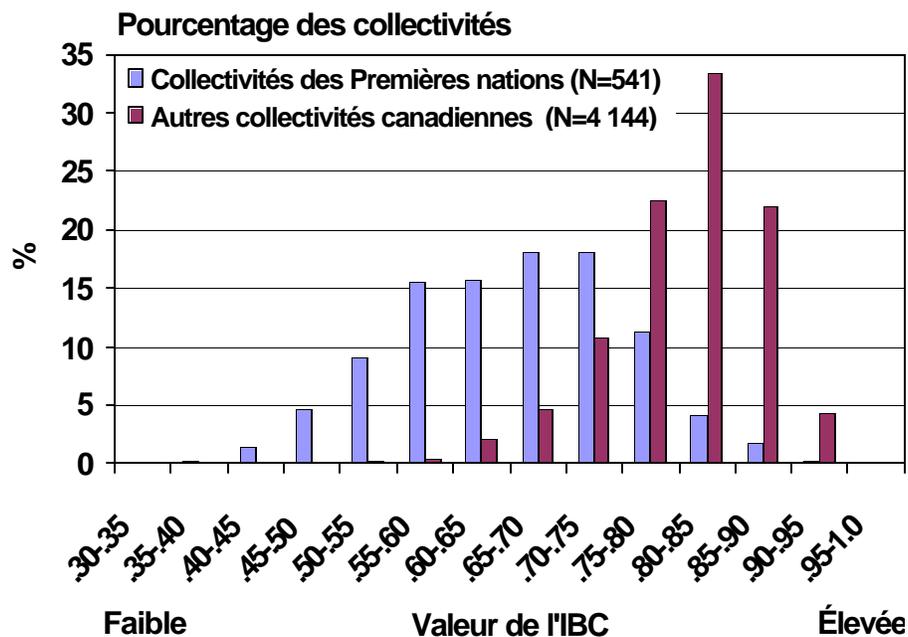
L'IBC ne peut pas être interprété de façon à représenter tous les aspects du bien-être. Les composantes ont été choisies en fonction de leur importance généralement reconnue et de leur présence, d'un recensement à l'autre, et n'excluent pas l'importance d'indicateurs du bien-être qu'on ne retrouve pas d'un recensement à l'autre, tels que ceux qui sont utilisés pour l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001.

5. Résultats

L'interprétation de l'IBC est très simple. Les valeurs de l'indice varient entre 0 et 1,1 étant la valeur la plus élevée et 0, la plus faible.

La figure 1 illustre la répartition des collectivités des Premières nations et des autres collectivités du Canada.

Figure 1
Indice du bien-être des collectivités (IBC) : comparaison de la répartition des collectivités des Premières nations et de celles des autres collectivités canadiennes, Canada, 2001



Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2001.

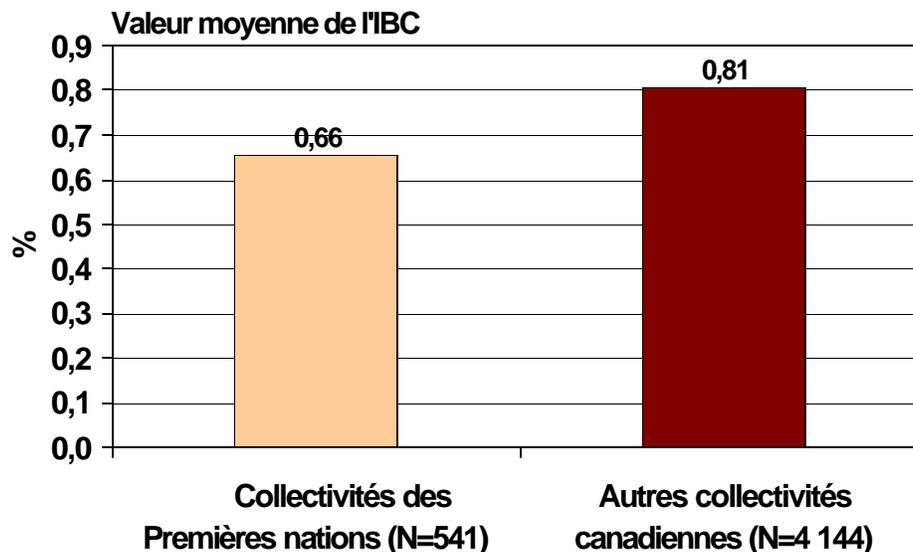
La disparité entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes est assez évidente : les dernières sont concentrées à l'extrémité supérieure de l'échelle de l'IBC et les premières, aux niveaux moyen et inférieur.

En 2001, près de 50 % des collectivités des Premières nations étaient concentrées dans la moitié inférieure de l'intervalle de l'indice (entre 0.35 et 0.65), comparativement à moins de 3 % pour les autres collectivités canadiennes. Les disparités sont particulièrement frappantes lorsque l'on considère les 100 collectivités canadiennes qui occupent les 100 premiers et derniers rangs, selon

l'échelle du bien-être des collectivités. Seulement une collectivité des Premières nations compte parmi les 100 collectivités canadiennes des strates supérieures, alors que les 100 collectivités des strates inférieures comprennent 92 collectivités des Premières nations⁹.

À plus grande échelle, les collectivités des Premières nations représentent 58 % des 1 000 collectivités classées dans les strates inférieures, mais seulement 1 % (11) d'entre elles se retrouvent parmi les 1 000 collectivités des strates supérieures. Les disparités énormes entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes sont confirmées par la comparaison des valeurs moyennes entre les deux groupes (figure 2).

Figure 2
Valeurs moyennes de l'IBC des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes, Canada, 2001



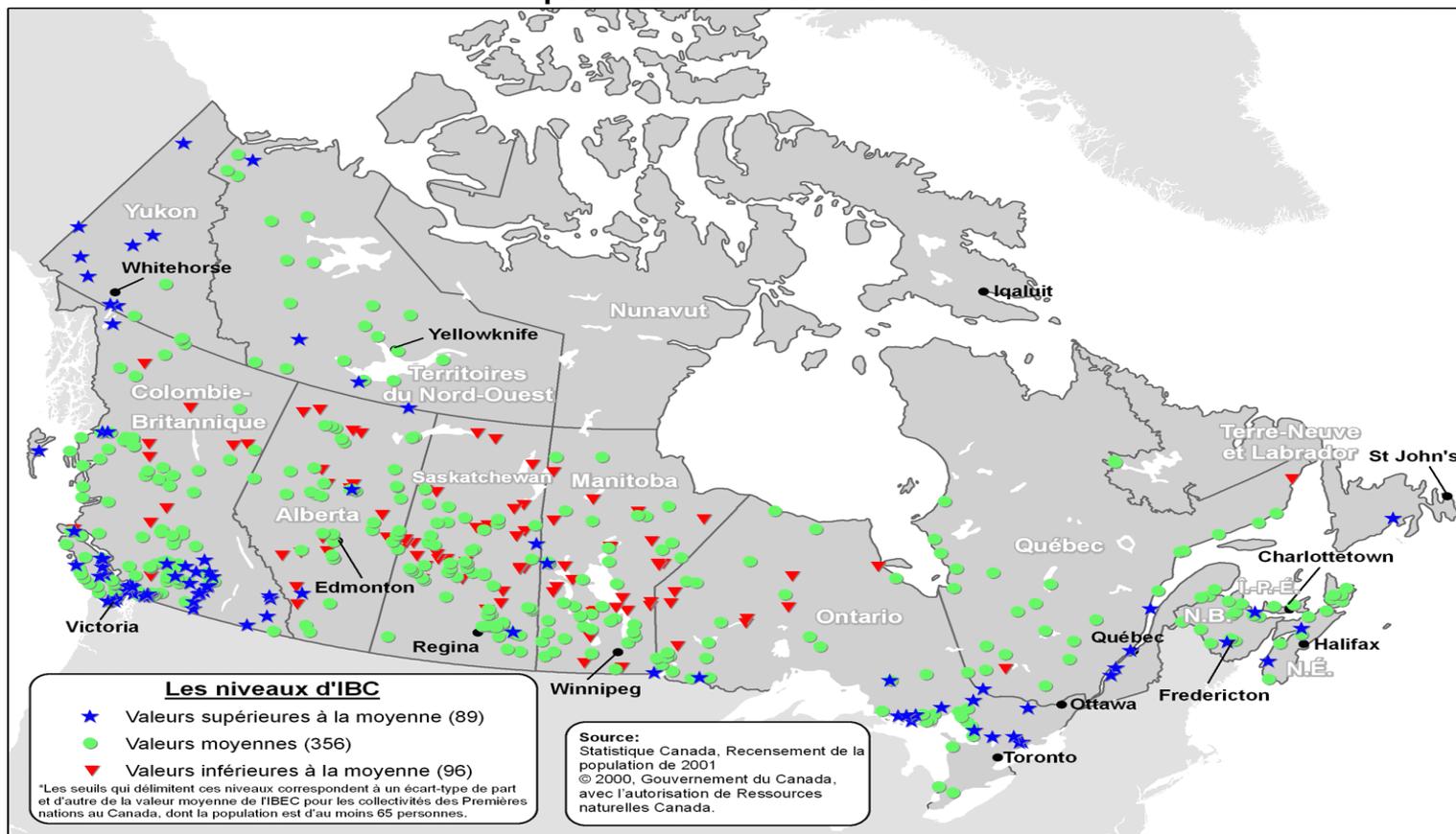
Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2001.

⁹Pour mettre ces valeurs dans un contexte approprié, signalons que les collectivités des Premières nations composent environ 13 % de l'ensemble des collectivités canadiennes.

La valeur moyenne de l'IBC s'établit à 0,79 pour l'ensemble des collectivités canadiennes. Une fois l'indice décomposé, la moyenne est de 0,66 pour les collectivités des Premières nations et à 0,81 pour les autres collectivités canadiennes.

Dans la carte 1 chaque collectivité des Premières nations est groupée par rapport à d'autres collectivités des Premières nations. La valeur du groupe moyen se situe à un écart-type de part et d'autre de la moyenne. Pour l'ensemble des collectivités des Premières nations, la valeur moyenne de l'IBC était de 0,6560 et l'écart-type, de 0,9925, ce qui a donné lieu à la création des trois groupes suivants : de 0 à 0,55675 = groupe dont la valeur est inférieure à celle du groupe moyen, de 0,55676 à 0,75525 = groupe moyen, et de 0,75526 à 1 = groupe dont la valeur est supérieure au groupe moyen.

Carte 1
L'indice du bien-être des collectivités (IBC) : bien-être des Premières nations par rapport à la moyenne pour les Premières nations



Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2001. Cartographie © 2000. Gouvernement du Canada, avec l'autorisation de Ressources naturelles Canada.

6. Autres analyses

6.1 Analyse du bien-être des bandes et des conseils tribaux

Bon nombre des politiques et des programmes ciblent les bandes et les conseils tribaux. Les valeurs de l'indice du bien-être de ces groupes sont donc pertinentes et ont été calculées, mais débordent du cadre de notre rapport.

6.2 Analyses régionales

À titre de référence, le tableau 1 indique le nombre des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes dans chaque région.

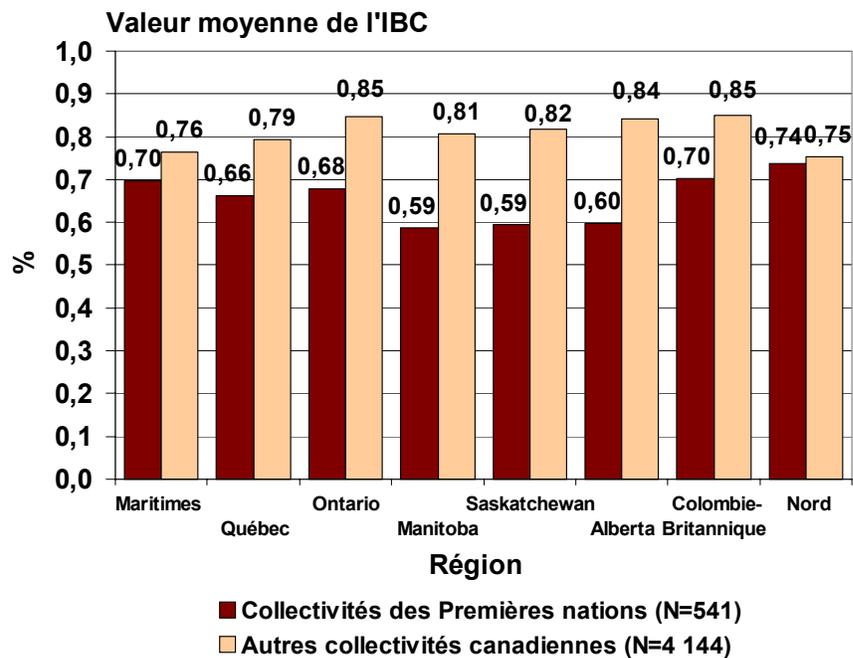
Tableau 1
Nombre de collectivités selon le genre et la région, 2001

Région	Collectivités des Premières nations (541)	Autres collectivités canadiennes (4 144)	Total
Maritimes	29	795	842
Québec	35	1 306	1 341
Ontario	59	425	484
Manitoba	65	211	275
Saskatchewan	91	715	806
Alberta	57	334	391
Colombie-Britannique	170	316	486
Nord	35	42	77

Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2001.

Comme le montre la figure 3, les valeurs moyennes de l'IBC varient énormément d'une région à l'autre, tout comme l'écart entre les valeurs moyennes de l'IBC des collectivités des Premières nations et celles des autres collectivités canadiennes.

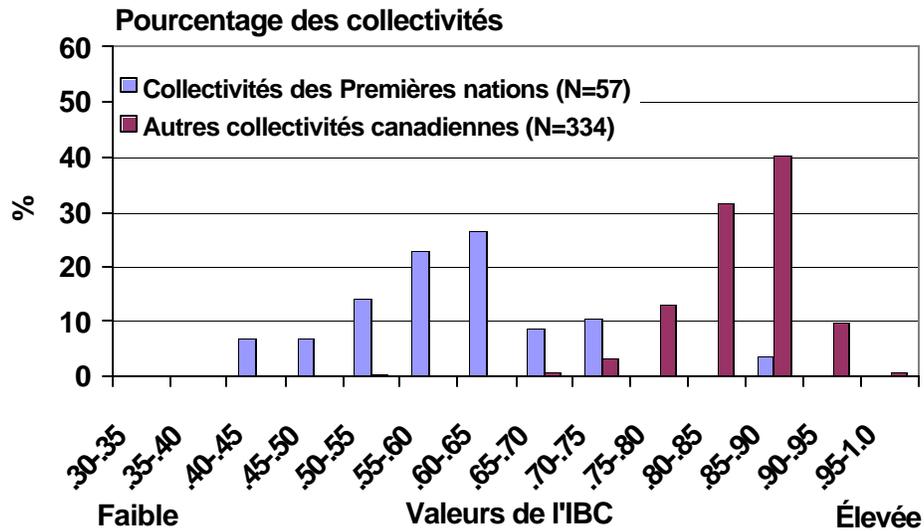
Figure 3
Valeurs moyennes de l'IBC des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes selon la région, 2001



Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2001.

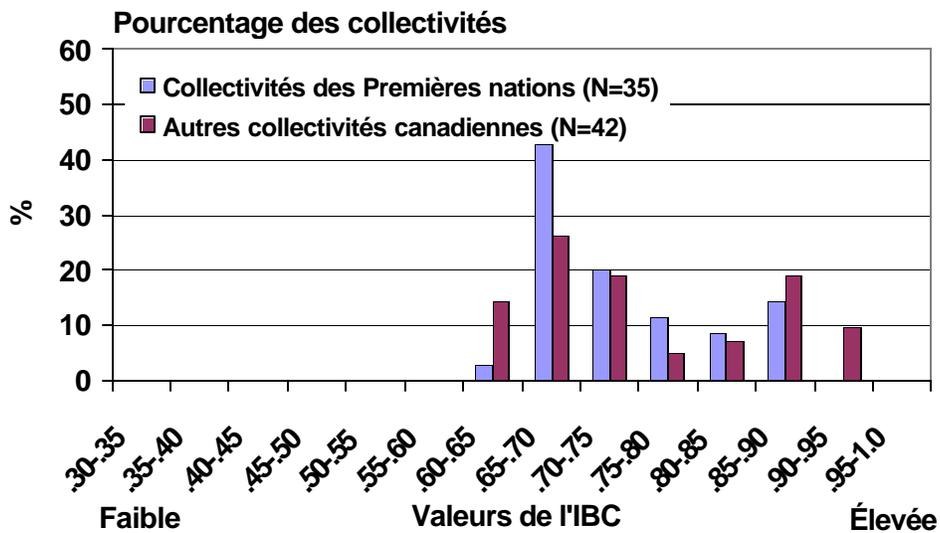
L'Alberta enregistre l'écart le plus marqué entre la valeur moyenne de l'IBC des collectivités des Premières nations et celle de l'IBC des autres collectivités canadiennes, tandis que le Nord affiche l'écart le plus faible. Les répartitions des collectivités de ces deux régions sont illustrées dans les figures 4 et 5 respectivement.

Figure 4
Répartition des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes selon leur IBC, Alberta, 2001



Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2001.

Figure 5
Répartition des collectivités des Premières nations et des autres collectivités canadiennes selon leur IBC, Nord canadien, 2001



Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2001.

6.3 Isolement

L'AINC tient un Manuel de la classification (AINC, 2001) des bandes qui, entre autres, fournit une liste des bandes des Premières nations et leur isolement en utilisant la réserve la plus peuplée pour déterminer la zone géographique à laquelle appartient une bande donnée. Les bandes sont classées selon le centre urbain le plus proche, la distance qui les séparent du centre urbain le plus proche et le genre d'accès routier à une collectivité donnée. Cette classification donne lieu à quatre zones géographiques :

Zone 1 – Urbaine : une zone où la Première nation est située à moins de 50 km du centre de service le plus près relié par une route d'accès ouverte à l'année longue.

Zone 2 – Rurale : une zone où la Première nation est située entre 50 et 350 km du centre de service le plus près relié par une route d'accès ouverte à l'année longue.

Zone 3 – Isolée : une zone où la Première nation est située à plus de 350 km du centre de service le plus près relié par une route d'accès ouverte à l'année longue.

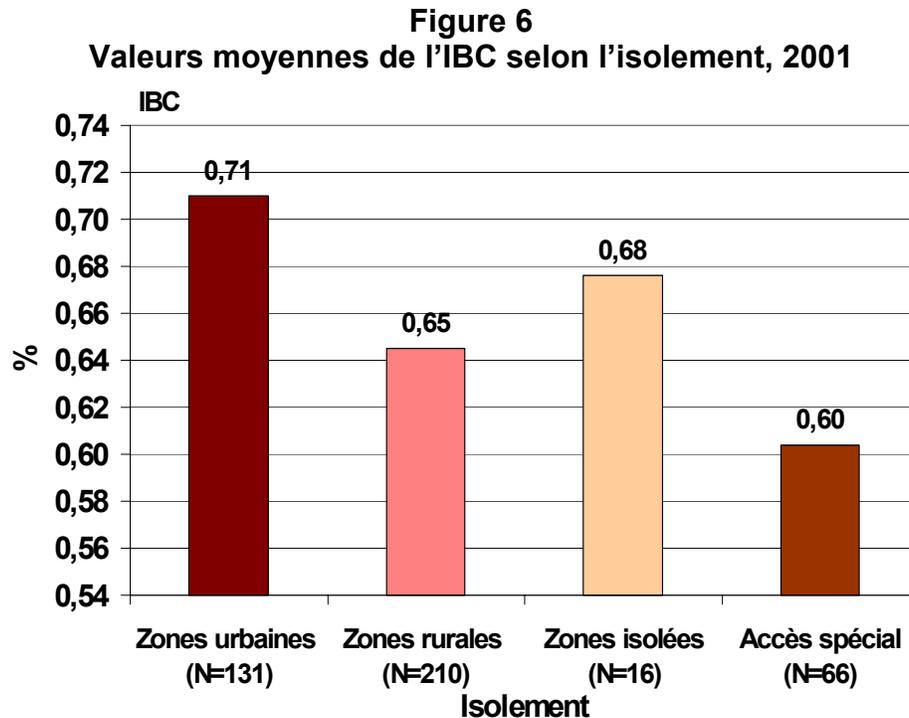
Zone 4 – Accès spécial : une zone où la Première nation n'a pas de route d'accès ouverte reliée à l'année longue à un centre de service et, de ce fait, subit des coûts de transport plus élevés.

En 2001, plus du tiers des Indiens inscrits dans les réserves (35 %) vivaient dans des zones urbaines définies par AINC, alors que près du cinquième d'entre eux (17 %) habitaient dans des zones d'accès spécial (AINC, 2003).

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la classification d'isolement d'une bande se fait en fonction de son centre le plus peuplé. Dans le cas d'une bande se trouvant dans une seule SDR, la classification a été effectuée directement à partir de cette SDR. Lorsqu'une bande était répartie dans plusieurs SDR, nous avons attribué à cette bande la classification d'isolement correspondant à la SDR dans laquelle se trouve le plus grand nombre de membres de cette bande. Notre analyse des valeurs de l'IBC en rapport avec l'isolement des collectivités est fondée sur les 455 collectivités¹⁰ pour lesquelles la valeur de l'IBC et la classification d'isolement étaient disponibles.

¹⁰ Comptant des résidents de 65 ans et plus.

La figure 6 indique qu'en 2001, la valeur moyenne de l'IBC était de 0,71 chez les collectivités urbaines et de 0,65 chez les collectivités rurales. Les collectivités isolées et celles d'accès spécial étaient les moins nombreuses. La valeur moyenne de leur IBC était de 0,68 et de 0,60 respectivement.



Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2001.

7. Conclusion

L'IBC nous aide à mieux comprendre les conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les collectivités des Premières nations et le niveau de bien-être de ces collectivités par rapport au reste de la population canadienne. Les statistiques descriptives présentées ici illustrent clairement les différences marquées qui existent entre les collectivités des Premières nations et les autres collectivités canadiennes sur le plan du bien-être socio-économique. En revanche, ces statistiques révèlent aussi des cas de réussite chez les Autochtones et montrent que de nombreuses collectivités des Premières nations ont au moins un niveau de bien-être modérément élevé.

Cela étant dit, l'IBC a toutefois permis de constater que les conditions de vie dans nombre des collectivités des Premières nations sont effroyablement mauvaises – bien pires que ne le laissent supposer les valeurs agrégées produites par des études antérieures.

Des analyses futures de l'IBC, effectuées conjointement avec d'autres enquêtes et avec des projets de recherche qualitative, offriront une foule de renseignements sur les déterminants et les corrélats du bien-être des collectivités. Il est à espérer que ces analyses nous permettront d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes efficaces en vue d'améliorer les conditions de vie dans les collectivités des Premières nations.

Bibliographie

Affaires indiennes et du Nord Canada. 2003. *Données ministérielles de base - 2002*. Ottawa : Section des statistiques, Direction de la gestion de l'information ministérielle, Affaires indiennes et du Nord Canada. Octobre 1998.

———. 2001. « Band Classification Manual, March 2001 » Ottawa: Direction de la gestion de l'information ministérielle, Affaires indiennes et du Nord Canada.

Anand, Sudhir et Amartya K. Sen. 1994. « Human Development Index: Methodology and Measurement. » Programme des Nations unies pour le développement Site Web : <http://hdr.undp.org/publications/papers.cfm> (disponible en anglais seulement).

Armstrong, Robin P. 2001 « Tendances géographiques du bien-être socioéconomique des collectivités des Premières nations », dans *Séries de documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural – Document de travail no. 46*. Statistique Canada.

Beavon, Dan, Martin Cooke et Mindy McHardy (2004), « Measuring the Well-Being of Aboriginal People: An Application of the United Nations Human Development Index to Registered Indians in Canada, 1981-2001 », dans *Aboriginal Policy Research: Selected Proceedings of the 2002 Aboriginal Policy Research Conference, Volume 1*. Thompson Education Publishing Inc.

Case, Anne. 2001. « The Primacy of Education ». Working Paper no. 203. Woodrow Wilson School of Public and International Affairs, Princeton University, Working Papers. Site Web : <http://www.wws.princeton.edu/~accase/papers.html> (disponible en anglais seulement).

Comité consultatif fédéral – provincial – territorial sur la santé de la population. 1999. « Pour un avenir en santé – Deuxième rapport sur la santé de la population canadienne ». Santé Canada. Site Web : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/ddsp/rapport/toward/index.html>.

Gray, Alison. 2001. *Definitions of Crowding and the Effects of Crowding on Health: A Literature Review*. Rapport préparé pour le Ministry of Social Policy, Wellington, New Zealand.

Howe, Eric. « Education and Lifetime Income for Aboriginal People in Saskatchewan ». Document présenté à l'Aboriginal Policy Research Conference, co-parrainée par l'Université de l'Ouest de l'Ontario et Affaires indiennes et du Nord Canada, novembre 2002.

Maxim, Paul et collaborateurs. 2000 « An Analysis of Wage and Income Inequality Dispersion and Polarization of Income Among Aboriginal and Non-Aboriginal Canadians ». Discussion Paper no. 00-9. University Of Western Ontario Population Studies. Site Web :
<http://www.ssc.uwo.ca/sociology/popstudies/dp/dp00-9.pdf> (disponible en anglais seulement).

Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. 1995. Points saillants du recensement de 1991 sur les Indiens inscrits : Tableaux annotés. Ottawa : Direction de la qualité de l'information et de la recherche, Direction de la gestion de l'information ministérielle, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Octobre 1995.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) (2000). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York : Oxford University Press.

———. (Programme des Nations unies pour le développement) (1990). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York : Oxford University Press.

Statistique Canada. 2003a. Dictionnaire du recensement 2001. Ottawa : Industrie Canada, 2003. Canada – Recensement 2001. Catalogue no. 92-378-XIF. Statistique Canada. Site Web :
<http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/dict/appendices/92-378-XIF02002.pdf>

Statistique Canada. 2003b. *Peuples autochtones du Canada : un profil démographique, Recensement 2001 Série « Analyses »*. Catalogue n° 96F0030XIF2001007. Statistique Canada. Site Web :
http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/abor/contents_f.cfm

Annexe 1
Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en
2001¹¹

¹¹ Source : Statistique Canada. Peuples autochtones du Canada : Faits saillants en tableaux, Recensement de 2001 (Faits saillants en tableaux). Ottawa : Industrie Canada, 2003. Recensement du Canada de 2001. N° 97F0024XIE2001007 au catalogue. Données provenant du site Web de Statistique Canada : <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/popdwell/Appendix2.cfm>

Nom de la SDR	Type de SDR	Province
Akwesasne (Part) 59	R	Ontario
Akwesasne (Partie)	R	Québec
Bear Island 1	R	Ontario
Big Head 124	R	Saskatchewan
Chippewas of the Thames First Nation 42	R	Ontario
Dakota Tipi 1	R	Manitoba
Doncaster 17	R	Québec
Ermineskin 138	R	Alberta
Esquimalt	R	Colombie-Britannique
Goulais Bay 15A	R	Ontario
Kahnawake 14	R	Québec
Kanesatake	R	Québec
Lac-Rapide	R	Québec
Little Buffalo	S-E	Alberta
Marble Canyon 3	R	Colombie-Britannique
Marten Falls 65	R	Ontario
Moose Factory 68	R	Ontario
Munsee-Delaware Nation 1	R	Ontario
Ojibway Nation of Saugeen (Savant Lake)	R	Ontario
Oneida 41	R	Ontario
Pavilion 1	R	Colombie-Britannique
Pikangikum 14	R	Ontario
Rankin Location 15D	R	Ontario
Saddle Lake 125	R	Alberta
Six Nations (Part) 40	R	Ontario
Six Nations (Part) 40	R	Ontario
Tyendinaga Mohawk Territory	R	Ontario
Wahta Mohawk Territory	R	Ontario
Whitefish Bay 32A	R	Ontario
Whitesand	R	Ontario

Annexe 2
Collectivités de moins de 65 habitants, 2001
(Les collectivités des Premières nations sont en surbrillance)¹²

¹² Les valeurs relatives à ces collectivités ont été supprimées, car outre leur petite taille, les dénominateurs de toutes les composantes de l'indice ou d'une partie d'entre eux étaient trop faibles pour produire des taux significatifs.

Code de la SDR	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Province	Type de SDR	Population de 2001 (100% des données)
1001109	Biscay Bay	Terre-Neuve et le Labrador	T	52
1001565	Division No. 1, Subd. D	Terre-Neuve et le Labrador	SUN	51
1001101	Division No. 1, Subd. V	Terre-Neuve et le Labrador	SUN	10
1002029	Division No. 2, Subd. J	Terre-Neuve et le Labrador	SUN	0
1005016	Division No. 5, Subd. C	Terre-Neuve et le Labrador	SUN	43
1007045	Division No. 7, Subd. N	Terre-Neuve et le Labrador	SUN	15
1010001	Division No. 10, Subd. A	Terre-Neuve et le Labrador	SUN	64
1009037	Sally's Cove	Terre-Neuve et le Labrador	T	37
1007040	Terra Nova	Terre-Neuve et le Labrador	T	30
1008073	Tilt Cove	Terre-Neuve et le Labrador	T	10
1101050	Morell 2	Île-du-Prince-Édouard	R	10
1205006	Bear River 6B	Nouvelle-Écosse	R	15
1209019	Cole Harbour 30	Nouvelle-Écosse	R	38
1206011	Gold River 21	Nouvelle-Écosse	R	39
1207027	Horton 35	Nouvelle-Écosse	R	53
1206016	New Ross 20	Nouvelle-Écosse	R	21
1209038	Sheet Harbour 36	Nouvelle-Écosse	R	34
1204015	Wildcat 12	Nouvelle-Écosse	R	29
1306007	Alma	Nouveau-Brunswick	PAR	5
1309034	Big Hole Tract 8 (South Half)	Nouveau-Brunswick	R	61
1302014	Clarendon	Nouveau-Brunswick	PAR	41
1307014	Fort Folly 1	Nouveau-Brunswick	R	46
1308012	Huskisson	Nouveau-Brunswick	PAR	10
1309047	Tabusintac 9	Nouveau-Brunswick	R	0
2462906	Baie-de-la-Bouteille	Québec	UNO	5
2478050	Barkmere	Québec	V	44
2485803	Hunter's Point	Québec	S-E	5
2490908	Kiskissink	Québec	UNO	10
2491902	Lac-Ashuapmushuan	Québec	UNO	0
2488902	Lac-Despinassy	Québec	UNO	32
2497810	Lac-John	Québec	R	23
2435902	Lac-Masketsi	Québec	UNO	10
2407914	Lac-Matapédia	Québec	UNO	0
2462908	Lac-Matawin	Québec	UNO	10
2484902	Lac-Nilgaut	Québec	UNO	10
2434904	Linton	Québec	UNO	0
2489902	Matchi-Manitou	Québec	UNO	0
2415902	Mont-Élie	Québec	UNO	60
2494906	Mont-Valin	Québec	UNO	20
2412045	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Québec	P	44
2490916	Obedjiwan	Québec	UNO	64
2486902	Rapide-des-Cèdres	Québec	UNO	10
2496902	Rivière-aux-Outardes	Québec	UNO	48
2407902	Routhierville	Québec	UNO	25
2445080	Saint-Benoît-du-Lac	Québec	M	47
2462912	Saint-Guillaume-Nord	Québec	UNO	58
2421015	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	Québec	P	0
3551031	Barrie Island	Ontario	TP	50
3552053	Chapleau 74A	Ontario	R	33
3543070	Christian Island 30A	Ontario	R	32
3556098	Cochrane, Unorganized, South East Part	Ontario	UNO	21
3557078	Gros Cap 49	Ontario	R	61

Bien-être des collectivités des Premières nations du Canada :
 indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001

Annexe 2 - 26

Code de la SDR	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Province	Type de SDR	Population de 2001 (100% des données)
3549075	Henvey Inlet 2	Ontario	R	15
3559092	Long Sault 12	Ontario	R	48
3554057	Matachewan 72	Ontario	R	61
3518022	Mississaugas of Scugog Island	Ontario	R	51
3560097	Muskrat Dam Lake	Ontario	R	61
3548091	Nipissing, Unorganized, South Part	Ontario	UNO	51
3559053	Saug-a-Gaw-Sing 1	Ontario	R	10
3560084	Wabauskang 21	Ontario	R	51
3553040	Wahnapeitei 11	Ontario	R	49
3560005	Whitefish Bay 33A	Ontario	R	48
3551100	Zhiibaahaasing 19A (Cockburn Island 19A)	Ontario	R	34
4619082	Chemawawin 3	Manitoba	R	16
4617092	Division No. 17, Unorganized	Manitoba	UNO	55
4618091	Division No. 18, Unorganized, East Part	Manitoba	UNO	47
4620066	Division No. 20, Unorganized, South Part	Manitoba	UNO	39
4619058	Fisher River 44A	Manitoba	R	33
4616025	Gambler 63	Manitoba	R	62
4621034	Opaskwayak Cree Nation 21B	Manitoba	R	30
4621035	Opaskwayak Cree Nation 21C	Manitoba	R	5
4704031	Admiral	Saskatchewan	VL	25
4706065	Alice Beach	Saskatchewan	RV	55
4703056	Aneroid	Saskatchewan	VL	56
4701048	Antler	Saskatchewan	VL	45
4717005	Aquadeo	Saskatchewan	RV	62
4712066	Arelee	Saskatchewan	VL	15
4709076	Arran	Saskatchewan	VL	55
4705053	Atwater	Saskatchewan	VL	30
4707093	Aylesbury	Saskatchewan	VL	50
4705054	Bangor	Saskatchewan	VL	48
4707020	Beaver Flat	Saskatchewan	RV	34
4707069	Birsay	Saskatchewan	VL	53
4707048	Brownlee	Saskatchewan	VL	55
4704056	Carmichael	Saskatchewan	VL	20
4718823	Chicken 225	Saskatchewan	R	21
4710034	Chorney Beach	Saskatchewan	RV	15
4718829	Clearwater River Dene Band 223	Saskatchewan	R	10
4707008	Coderre	Saskatchewan	VL	50
4707068	Coteau Beach	Saskatchewan	RV	20
4710051	Dafoe	Saskatchewan	VL	15
4706054	Disley	Saskatchewan	VL	62
4704039	Dollard	Saskatchewan	VL	35
4718023	Dore Lake	Saskatchewan	NH	27
4705068	Duff	Saskatchewan	VL	40
4716060	Echo Bay	Saskatchewan	RV	24
4707028	Ernfold	Saskatchewan	VL	50
4701098	Fairlight	Saskatchewan	VL	45
4705071	Fenwood	Saskatchewan	VL	48
4703008	Fife Lake	Saskatchewan	VL	46
4706062	Findlater	Saskatchewan	VL	62
4701064	Forget	Saskatchewan	VL	40
4714025	Fosston	Saskatchewan	VL	55
4711012	Girvin	Saskatchewan	VL	25
4702015	Gladmar	Saskatchewan	VL	45

Bien-être des collectivités des Premières nations du Canada :
 indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001

Annexe 2 - 27

Code de la SDR	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Province	Type de SDR	Population de 2001 (100% des données)
4706080	Glen Harbour	Saskatchewan	RV	43
4711029	Glenside	Saskatchewan	VL	63
4708018	Golden Prairie	Saskatchewan	VL	56
4702036	Goodwater	Saskatchewan	VL	25
4717053	Greig Lake	Saskatchewan	RV	15
4713036	Handel	Saskatchewan	VL	25
4711024	Hawarden	Saskatchewan	VL	57
4712039	Herschel	Saskatchewan	VL	35
4701067	Heward	Saskatchewan	VL	25
4710002	Hubbard	Saskatchewan	VL	38
4709026	Insinger	Saskatchewan	VL	20
4706085	Island View	Saskatchewan	RV	35
4706040	Katepwa South	Saskatchewan	RV	44
4707046	Keeler	Saskatchewan	VL	15
4709822	Keeseekoose 66A	Saskatchewan	R	20
4709830	Keeseekoose 66-KE-04	Saskatchewan	R	5
4702053	Khedive	Saskatchewan	VL	15
4712052	Kinley	Saskatchewan	VL	40
4717042	Kivimaa-Moonlight Bay	Saskatchewan	RV	42
4716019	Krydor	Saskatchewan	VL	25
4702012	Lake Alma	Saskatchewan	VL	35
4710011	Leross	Saskatchewan	VL	59
4710042	Leslie	Saskatchewan	VL	30
4718844	Little Hills 158	Saskatchewan	R	0
4711047	Lockwood	Saskatchewan	VL	25
4717815	Makwa Lake 129C	Saskatchewan	R	17
4708066	Mantario	Saskatchewan	VL	10
4713014	Marengo	Saskatchewan	VL	47
4703078	Mazenod	Saskatchewan	VL	26
4717819	Meadow Lake 105A	Saskatchewan	R	10
4705060	Melville Beach	Saskatchewan	RV	16
4708059	Mendham	Saskatchewan	VL	40
4703049	Meyronne	Saskatchewan	VL	35
4718062	Missinipe	Saskatchewan	NH	38
4707074	Mistusinne	Saskatchewan	RV	31
4716872	Muskeg Lake 102B	Saskatchewan	R	5
4713004	Netherhill	Saskatchewan	VL	35
4706081	North Grove	Saskatchewan	RV	44
4703076	Palmer	Saskatchewan	VL	20
4716043	Pebble Baye	Saskatchewan	RV	15
4706082	Pelican Pointe	Saskatchewan	RV	18
4706066	Penzance	Saskatchewan	VL	41
4704051	Piapot	Saskatchewan	VL	55
4713053	Primate	Saskatchewan	VL	45
4716026	Richard	Saskatchewan	VL	20
4713099	Rockhaven	Saskatchewan	VL	30
4716003	Ruddell	Saskatchewan	VL	25
4713033	Ruthilda	Saskatchewan	VL	20
4716861	Saulteaux 159A	Saskatchewan	R	17
4713078	Senlac	Saskatchewan	VL	50
4707012	Shamrock	Saskatchewan	VL	35
4713022	Smiley	Saskatchewan	VL	55
4707051	South Lake	Saskatchewan	RV	47

Bien-être des collectivités des Premières nations du Canada :
 indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001

Annexe 2 - 28

Code de la SDR	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Province	Type de SDR	Population de 2001 (100% des données)
4712009	Sovereign	Saskatchewan	VL	52
4712044	Springwater	Saskatchewan	VL	20
4703027	St. Victor	Saskatchewan	VL	49
4709008	Stornoway	Saskatchewan	VL	10
4711022	Strongfield	Saskatchewan	VL	42
4708036	Success	Saskatchewan	VL	51
4706076	Sunset Cove	Saskatchewan	RV	24
4717050	Sunset View Beach	Saskatchewan	RV	35
4712031	Tessier	Saskatchewan	VL	30
4717804	Thunderchild First Nation 115C	Saskatchewan	R	44
4714068	Tobin Lake	Saskatchewan	RV	45
4702008	Tribune	Saskatchewan	VL	35
4714048	Valparaiso	Saskatchewan	VL	20
4717009	Vawn	Saskatchewan	VL	61
4703031	Viceroy	Saskatchewan	VL	35
4705061	Waldron	Saskatchewan	VL	15
4706060	Wee Too Beach	Saskatchewan	RV	20
4705050	West End	Saskatchewan	RV	10
4709018	Willowbrook	Saskatchewan	VL	47
4703012	Wood Mountain	Saskatchewan	VL	40
4703801	Wood Mountain 160	Saskatchewan	R	10
4703046	Woodrow	Saskatchewan	VL	15
4715056	Yellow Creek	Saskatchewan	VL	55
4711058	Zelma	Saskatchewan	VL	40
4817841	Beaver Ranch 163	Alberta	R	18
4811039	Betula Beach	Alberta	SV	10
4813013	Birch Cove	Alberta	SV	50
4809005	Burnstick Lake	Alberta	SV	10
4813009	Castle Island	Alberta	SV	10
4816855	Charles Lake 225	Alberta	R	0
4817825	Clear Hills 152C	Alberta	R	15
4812813	Cold Lake 149A	Alberta	R	39
4807022	Gadsby	Alberta	VL	40
4808025	Half Moon Bay	Alberta	SV	37
4812020	Horseshoe Bay	Alberta	SV	52
4815037	Improvement District No. 12	Alberta	ID	49
4810068	Improvement District No. 13	Alberta	ID	27
4811022	Itaska Beach	Alberta	SV	10
4811044	Kapasiwin	Alberta	SV	15
4817830	Kapawe'no First Nation Lands (Pakashan 150D)	Alberta	R	5
4811042	Lakeview	Alberta	SV	15
4813033	Larkspur	Alberta	SV	21
4813003	Nakamun Park	Alberta	SV	31
4811007	Norris Beach	Alberta	SV	29
4816849	Old Fort 217	Alberta	R	5
4811041	Point Alison	Alberta	SV	10
4807028	Rochon Sands	Alberta	SV	58
4808812	Samson 137A	Alberta	R	15
4817832	Sawridge 150G	Alberta	R	59
4817833	Sawridge 150H	Alberta	R	10
4811009	Silver Beach	Alberta	SV	39
4813055	South Baptiste	Alberta	SV	44
4818818	Sturgeon Lake 154A	Alberta	R	15

Code de la SDR	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Province	Type de SDR	Population de 2001 (100% des données)
4811020	Sundance Beach	Alberta	SV	37
4813047	Sunset Beach	Alberta	SV	50
4815030	Waiparous	Alberta	SV	55
4813057	West Baptiste	Alberta	SV	46
4813059	White Gull	Alberta	SV	36
5933845	105 Mile Post 2	Colombie-Britannique	R	10
5941844	Agats Meadow 8	Colombie-Britannique	R	5
5909835	Aitchelitch 9	Colombie-Britannique	R	18
5923802	Alberni 2	Colombie-Britannique	R	10
5909876	Albert Flat 5	Colombie-Britannique	R	21
5941815	Alexandria 1	Colombie-Britannique	R	10
5941814	Alexandria 3A	Colombie-Britannique	R	26
5907808	Alexis 9	Colombie-Britannique	R	15
5941847	Alexis Creek 6	Colombie-Britannique	R	0
5941848	Alexis Creek 21	Colombie-Britannique	R	0
5941873	Alkali Lake 4A	Colombie-Britannique	R	5
5941822	Anahim's Meadow 2	Colombie-Britannique	R	15
5907809	Ashnola 10	Colombie-Britannique	R	62
5909801	Aywawwis 15	Colombie-Britannique	R	0
5909875	Baptiste Smith 1B	Colombie-Britannique	R	53
5915809	Barnston Island 3	Colombie-Britannique	R	46
5933828	Basque 18	Colombie-Britannique	R	0
5907806	Blind Creek 6	Colombie-Britannique	R	23
5909836	Boston Bar 1A	Colombie-Britannique	R	5
5909847	Bucktum 4	Colombie-Britannique	R	5
5949820	Bulkley River 19	Colombie-Britannique	R	63
5951815	Burns Lake 18	Colombie-Britannique	R	40
5941803	Canim Lake 4	Colombie-Britannique	R	0
5933814	Canoe Creek 1	Colombie-Britannique	R	59
5933821	Canoe Creek 2	Colombie-Britannique	R	64
5901805	Cassimayooks (Mayook) 5	Colombie-Britannique	R	5
5941827	Charley Boy's Meadow 3	Colombie-Britannique	R	5
5931801	Cheakamus 11	Colombie-Britannique	R	45
5929801	Chekwelp 26	Colombie-Britannique	R	24
5925805	Chenahkint 12	Colombie-Britannique	R	10
5941828	Chilco Lake 1	Colombie-Britannique	R	10
5941829	Chilco Lake 1A	Colombie-Britannique	R	52
5931815	Chilhil 6	Colombie-Britannique	R	49
5907805	Chopaka 7 & 8	Colombie-Britannique	R	48
5923804	Clakamucus 2	Colombie-Britannique	R	5
5915805	Coquitlam 1	Colombie-Britannique	R	15
5915804	Coquitlam 2	Colombie-Britannique	R	5
5919806	Cowichan 9	Colombie-Britannique	R	15
5919812	Cowichan Lake	Colombie-Britannique	R	10
5941807	Dog Creek 2	Colombie-Britannique	R	44
5909842	Douglas 8	Colombie-Britannique	R	48
5951821	Duncan Lake 2	Colombie-Britannique	R	23
5923805	Elhlateese 2	Colombie-Britannique	R	21
5943804	Fort Rupert 1	Colombie-Britannique	R	36
5931817	Fountain 3	Colombie-Britannique	R	10
5931818	Fountain 10	Colombie-Britannique	R	10
5931819	Fountain 11	Colombie-Britannique	R	5
5931820	Fountain 12	Colombie-Britannique	R	5

Code de la SDR	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Province	Type de SDR	Population de 2001 (100% des données)
5931822	Fountain Creek 8	Colombie-Britannique	R	5
5951822	Francois Lake 7	Colombie-Britannique	R	15
5941830	Garden 2	Colombie-Britannique	R	5
5941832	Garden 2A	Colombie-Britannique	R	5
5943808	Gwayasdums 1	Colombie-Britannique	R	35
5933818	Halhalaeden 14	Colombie-Britannique	R	5
5933815	Halhalaeden 14A	Colombie-Britannique	R	5
5933803	Hamilton Creek 2	Colombie-Britannique	R	0
5937805	Harris 3	Colombie-Britannique	R	0
5923806	Hesquiat 1	Colombie-Britannique	R	5
5933819	High Bar 1	Colombie-Britannique	R	5
5943836	Hope Island 1	Colombie-Britannique	R	5
5943809	Hopetown 10A	Colombie-Britannique	R	5
5939802	Hustalen 1	Colombie-Britannique	R	26
5909805	Inkahtsaph 6	Colombie-Britannique	R	5
5933825	Inklyuhkinatko 2	Colombie-Britannique	R	48
5951830	Jean Baptiste 28	Colombie-Britannique	R	5
5933805	Joeyaska 2	Colombie-Britannique	R	37
5941811	Johny Sticks 2	Colombie-Britannique	R	15
5933826	Kanaka Bar 1A	Colombie-Britannique	R	53
5933827	Kanaka Bar 2	Colombie-Britannique	R	10
5915813	Katzie 2	Colombie-Britannique	R	31
5919808	Kil-pah-las 3	Colombie-Britannique	R	10
5949020	Kitimat-Stikine C (Part 2)	Colombie-Britannique	RDA	10
5933823	Kitzowit 20	Colombie-Britannique	R	23
5933831	Kleetlekut 22	Colombie-Britannique	R	10
5923822	Klehkoot 2	Colombie-Britannique	R	10
5933861	Kloklowuck 7	Colombie-Britannique	R	5
5941833	Kluskus 1	Colombie-Britannique	R	52
5909806	Kopchitchin 2	Colombie-Britannique	R	50
5949805	Kshish 4	Colombie-Britannique	R	58
5933834	Kumcheen 1	Colombie-Britannique	R	37
5951813	Laketown 3	Colombie-Britannique	R	26
5941875	Little Springs 18	Colombie-Britannique	R	16
5933888	Louis Creek 4	Colombie-Britannique	R	22
5933836	Lower Hat Creek 2	Colombie-Britannique	R	50
5907801	Lower Similkameen 2	Colombie-Britannique	R	48
5909810	Lukseetsissum 9	Colombie-Britannique	R	21
5933840	Lytton 4E	Colombie-Britannique	R	10
5933841	Lytton 9A	Colombie-Britannique	R	56
5933842	Lytton 9B	Colombie-Britannique	R	0
5923810	Macoah 1	Colombie-Britannique	R	10
5931823	McCartney's Flat 4	Colombie-Britannique	R	33
5915816	McMillan Island 6	Colombie-Britannique	R	59
5931833	Mission 5	Colombie-Britannique	R	27
5931837	Mount Currie 8	Colombie-Britannique	R	50
5915810	Musqueam 4	Colombie-Britannique	R	5
5921802	Nanaimo River 2	Colombie-Britannique	R	20
5921801	Nanaimo River 3	Colombie-Britannique	R	33
5931826	Necait 6	Colombie-Britannique	R	20
5933886	Nekalliston 2	Colombie-Britannique	R	0
5931840	Nequatque 2	Colombie-Britannique	R	15
5931810	Nequatque 3A	Colombie-Britannique	R	5

Code de la SDR	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Province	Type de SDR	Population de 2001 (100% des données)
5931827	Nesikep 6	Colombie-Britannique	R	10
5933883	Neskonlith 1 (Neskainlith 1)	Colombie-Britannique	R	32
5933848	Nickel Palm 4	Colombie-Britannique	R	10
5933850	Nickeyeah 25	Colombie-Britannique	R	15
5933851	Nicomen 1	Colombie-Britannique	R	42
5933852	Nohomeen 23	Colombie-Britannique	R	10
5939803	North Bay 5	Colombie-Britannique	R	51
5951841	North Tacla Lake 7A	Colombie-Britannique	R	40
5925833	Oclucje 7	Colombie-Britannique	R	32
5909807	Ohamil 1	Colombie-Britannique	R	64
5951819	Omineca 1	Colombie-Britannique	R	10
5919816	Oyster Bay 12	Colombie-Britannique	R	58
5933855	Papyum 27	Colombie-Britannique	R	39
5931828	Pashilqua 2	Colombie-Britannique	R	35
5933809	Paul's Basin 2	Colombie-Britannique	R	16
5909843	Peters 1	Colombie-Britannique	R	44
5909844	Popkum 1	Colombie-Britannique	R	0
5909808	Puckatholetchin 11	Colombie-Britannique	R	5
5941838	Puntzi Lake 2	Colombie-Britannique	R	0
5941809	Quesnel 1	Colombie-Britannique	R	53
5909855	Sachteen 2	Colombie-Britannique	R	5
5909860	Sachteen 2A	Colombie-Britannique	R	5
5909809	Saddle Rock 9	Colombie-Britannique	R	5
5939806	Salmon River 1	Colombie-Britannique	R	34
5909838	Schelawat 1	Colombie-Britannique	R	5
5939807	Scotch Creek 4	Colombie-Britannique	R	29
5909833	Scowlitz 1	Colombie-Britannique	R	10
5933858	Seah 5	Colombie-Britannique	R	24
5931806	Seaichem 16	Colombie-Britannique	R	0
5951806	Seaspunkut 4	Colombie-Britannique	R	21
5927806	Sechelt (Part)	Colombie-Britannique	IGD	36
5931824	Seton Lake 5	Colombie-Britannique	R	5
5915811	Seymour Creek 2	Colombie-Britannique	R	54
5933864	Siska Flat 8	Colombie-Britannique	R	34
5909814	Skawahlook 1	Colombie-Britannique	R	27
5947021	Skeena-Queen Charlotte C	Colombie-Britannique	RDA	50
5951823	Skins Lake 16A	Colombie-Britannique	R	0
5951824	Skins Lake 16B	Colombie-Britannique	R	23
5933865	Skuppah 4	Colombie-Britannique	R	10
5909825	Skwali 3	Colombie-Britannique	R	5
5933866	Skwayaynope 26	Colombie-Britannique	R	5
5941810	Soda Creek 1	Colombie-Britannique	R	55
5933867	Spences Bridge 4	Colombie-Britannique	R	20
5933871	Spences Bridge 4C	Colombie-Britannique	R	5
5909815	Speyum 3	Colombie-Britannique	R	0
5933868	Spintlum Flat 3	Colombie-Britannique	R	5
5909816	Spuzzum 1	Colombie-Britannique	R	50
5933889	Squaam 2	Colombie-Britannique	R	10
5919802	Squaw-hay-one 11	Colombie-Britannique	R	45
5931807	Stawamus 24	Colombie-Britannique	R	50
5933873	Stryen 9	Colombie-Britannique	R	27
5941872	Swan Lake 3	Colombie-Britannique	R	10
5939808	Switsemalph 3	Colombie-Britannique	R	63

Code de la SDR	Nom de la subdivision de recensement (SDR)	Province	Type de SDR	Population de 2001 (100% des données)
5941831	Tanakut 4	Colombie-Britannique	R	21
5949826	Telegraph Creek 6	Colombie-Britannique	R	63
5949827	Telegraph Creek 6A	Colombie-Britannique	R	20
5919818	Theik 2	Colombie-Britannique	R	29
5941846	Toby's Meadow 4	Colombie-Britannique	R	0
5925820	Tork 7	Colombie-Britannique	R	62
5941851	Towdystan Lake 3	Colombie-Britannique	R	10
5931832	Towinock 2	Colombie-Britannique	R	10
5941852	Trout Lake Alec 16	Colombie-Britannique	R	20
5933874	Tsaukan 12	Colombie-Britannique	R	5
5909834	Tseatah 2	Colombie-Britannique	R	0
5909817	Tuckkwiowhum 1	Colombie-Britannique	R	37
5951826	Uncha Lake 13A	Colombie-Britannique	R	5
5957802	Unnamed 10	Colombie-Britannique	R	17
5933875	Upper Hat Creek 1	Colombie-Britannique	R	28
5933876	Upper Nepa 6	Colombie-Britannique	R	5
5925813	Village Island 1	Colombie-Britannique	R	10
5955802	West Moberly Lake 168A	Colombie-Britannique	R	52
5933877	Whispering Pines 4	Colombie-Britannique	R	60
5915840	Whonnock 1	Colombie-Britannique	R	5
5941855	Windy Mouth 7	Colombie-Britannique	R	0
5909831	Yakweakwioose 12	Colombie-Britannique	R	42
5909818	Yale Town 1	Colombie-Britannique	R	17
5933878	Yawaucht 11	Colombie-Britannique	R	10
5933879	Zacht 5	Colombie-Britannique	R	10
5933811	Zoht 4	Colombie-Britannique	R	35
6001008	Carcross 4	Yukon	R	49
6001038	Champagne Landing 10	Yukon	S-E	20
6001049	Destruction Bay	Yukon	SET	43
6001047	Johnsons Crossing	Yukon	SET	20
6001052	Keno Hill	Yukon	SET	20
6001019	Kloo Lake	Yukon	S-E	5
6001010	Lake Laberge 1	Yukon	R	16
6001050	Stewart Crossing	Yukon	SET	40
6001046	Swift River	Yukon	SET	15
6106003	Enterprise	Territoires du Nord-Ouest	SET	61
6106013	Jean Marie River	Territoires du Nord-Ouest	SET	50
6106005	Kakisa	Territoires du Nord-Ouest	SET	40
6208065	Bathurst Inlet	Nunavut	SET	5
6208098	Kitikmeot, Unorganized	Nunavut	UNO	0
6208068	Umingmaktok	Nunavut	SET	5